

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 5 août 2026

Envoyé en préfecture le 06/08/2026

Reçu en préfecture le 07/08/2026

Publié le

ID : 065-216500314-20260805-65_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 5 du mois d'août à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 30 juillet 2026.

PRESENTS :

Philippe CARRERE, Maire, Marc CAUMONT, Joëlle GARCES, Kate MARIE CROCKER adjoints.
Sylvie BIRABEN, Béatrice BRABANT, Christian GENIEZ, Jean-Baptiste GRANGE, Éric DELCASSO, Agnès LATAPIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES :

Céline FRECHOU procuration à Béatrice BRABANT
Stéphane AUZERAL procuration à Marc CAUMONT
Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **8 juillet 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **8 juillet 2026** est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LE MARCHE DES TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE (65-2026)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°115-2025 du 17 novembre 2025, le conseil municipal avait retenu le cabinet Arbizon Architecture pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation du presbytère. L'objectif étant de le rendre habitable en vue d'une mise en location.

La consultation des travaux sera lancée en procédure adaptée. Pour cela, le dossier sera déposé sur le profil acheteur. La commission d'appel d'offre ouvrira les plis et donnera son avis. Le conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises après analyses du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser M le Maire à lancer la consultation pour les travaux de rénovation du presbytère en procédure adaptée,
- D'autoriser M le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau